HERMILLON

bulletin municipal n°50

Hermillon
Mairie

QI- GONG

Reprise des cours le 19 septembre 2006 sur Hermillon. Renseignements au 04 79 83 49 21

Gymnastique Volontaire

Les cours reprendront à partir du mercredi 21 septembre de 18 h 30 à 19 h 30

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2006

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD , Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absents représentés : Sabine BAROU-MORRUGARES (procuration à Michel FRUMILLON), Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juillet 2006
1 – Remembrement/aménagement – choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux connexes
2 – Droits de préemption
3 – Décisions modificatives
4 – Demandes de subvention – Natura 2000
5 – Forêt communale – adhésion au processus PEFC
6 – Indemnité de fin de stage
Questions et informations diverses

Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juillet 2006 après rectification du paragraphe 6 « Aménagement du quartier de la Rua », il a été oublié la mention du lot n°2 « électricité » qui a été attribué à l'entreprise E.T.D.E.

1 - Remembrement - Aménagement - choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux connexes

Le maire rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 12 juin 2006, il avait été décidé de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux connexes. Trois cabinets ont répondu. Après analyse des trois propositions, le cabinet de géomètre « Gilles Vial » mieux disant a été retenu.

Vote : 14 Pour – 1 Abstention –

2 - Droits de préemption

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption :
-sur les parcelles n° E551, E 1562 « La Rua » E 1722, E 1724, ZA 1089, ZA 1090 et ZA 1091 « Au Désert »

Vote : unanimité

- sur la parcelle n° E 522 « La Tour »,

Vote : unanimité

- sur la parcelle n° E 523 « La Tour »

Vote : unanimité

3 - Décisions modificatives

Le conseil municipal approuve les transferts de crédits à apporter sur les budgets de la commune et du service de l'eau, proposées par Danielle BOCHET, adjointe aux finances.

Vote : unanimité

4 - Demande de subvention pour des actions Natura 2000 pour le site S41 des Encombres

Création d'un grand panneau d'information pour le site. Cette action vise à informer le public sur le réseau européen Natura 2000 en général et sur les enjeux de conservation, les objectifs et les mesures de gestion mises en place dans le site Natura 2000 S41.
Le montant total des travaux est estimé à 5.382 ʙ TTC. La participation de la commune selon le plan de financement présenté est de 225 ʙ .

Vote : 7 Pour – 4 Contre – 4 Abstentions –

Entretien du sentier d'accès sur le secteur de Montandré
En 2004, la commune avait bénéficié d'une subvention pour la réhabilitation de ce sentier d'accès sur le secteur de Montandré.
L'entretien du sentier est prévu afin d'optimiser son utilisation par le plus grand nombre.

Club de danses Hermillon

Le club de danses reprend ses cours
les mardi 26 et jeudi 28 septembre 2006.

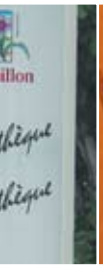

La participation de la commune est de 400 ʙ HT. – Il sera demandé d'améliorer la sécurité -

Vote : unanimité

5 - Forêt communale

Adhésion au processus de certification PEFC

Le maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré le Conseil décide :
- d'adhérer à la Fédération des Communes Forestières de France (FNCOFOR) et à la PEFC

Vote : unanimité pour les 2 adhésions

6 - Indemnité de fin de stage

Le conseil décide d'allouer une indemnité de fin de stage à Loïc PENNAMEN d'un montant de 230 ʙ et de lui rembourser ses frais de déplacement et d'hébergement.

Vote : unanimité

Achat de terrains

- Le maire fait part au conseil d'une demande d'achat d'un particulier pour un terrain communal agricole. Ce terrain avait déjà fait l'objet d'une demande d'acquisition par un autre propriétaire (voir bulletin n°49). Le conseil décide de demander à ces deux personnes de faire une offre de prix.

Vote : 14 Pour – 1 Contre –

Il sera également fait un courrier pour une demande d'acquisition par un privé d'une bande de terrain jouxtant sa propriété.

Questions et informations diverses

René Voisin pose une question au sujet de la mise en place de la zone 30 : le maire précise que le projet est en cours.

Jean-Jacques Béroud propose qu'un comptage des véhicules et de leur vitesse soit effectué sur la commune.

Yves Durbet :
- présente le devis de l'Office National des Forêts pour l'abattage, le façonnage de bois brulés dans le secteur « Champessuit Le Sapey » qui s'élève à 2.600 ʙ HT. Cette prestation sera discutée en conseil syndical de l'A.F.P.
- donne lecture d'un courrier de la SCI Les Tulipes qui ne souhaite pas donner suite à leur demande d'acquisition des parcelles n° C1716 et C1714
- remercie la commission communication et le personnel administratif pour l'élaboration du bulletin communal
- félicite l'Association communale des fêtes pour l'organisation des fêtes du 8 septembre qui ont été un franc succès

Jean Durieux nous informe des difficultés rencontrées par le SIRTOM lors des collectes des déchets ménagers :
- Rue du Nézet : sacs éventrés par les animaux. Les agents doivent régulièrement collecter avec pelles et balais
- Rue de la Rua : problème de stationnement des véhicules

Olivier Polaud demande la possibilité de renouveler l'information sur l'utilisation des bacs individuels pour ordures ménagères qui peuvent être achetés par des particuliers au SIRTOM.

Michel Frumillon souhaite qu'à l'occasion de la parution du 50ème bulletin communal, celui-ci pourrait être amélioré par une présentation plus riche.

François André informe que :
- le téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre 2006. Une information complémentaire sera diffusée prochainement

Internet, radio, télévision, journal quotidien, transmission par câble, par satellite, nous sommes assaillis d'informations, de « communications », mais tous ces supports ne remplacent pas le simple bulletin communal que nous avons souhaité, dépouillé, mais avec le maximum d'informations pour notre collectivité.

Nous arrivons au 50ème numéro. Pour fêter cet anniversaire, la couleur et une conception plus professionnelle ont été souhaitées par le Conseil Municipal.

Je profite de ce moment particulier, pour renouveler tous mes remerciements à la commission communication du Conseil Municipal et au personnel communal pour le travail conséquent fait à l'occasion de chacun des 50 numéros de ce bulletin.

Mettre à disposition des nos concitoyens, une information la plus précise possible, sans lancer de polémique inutile, avec une objectivité maximale, n'est pas toujours facile. Nous nous employons à cette tâche avec ardeur et passion pour une diffusion dans un temps souhaité le plus court possible.

Nous continuerons dans l'avenir à vous informer, avec peut-être une mise en pages différentes ou des insertions de photos ou de schémas. Une réflexion est lancée pour changer de logiciel et permettre ainsi une conception et une rédaction plus aisées. Ces évolutions nécessaires resteront dans les limites d'un coût acceptable par notre commune. Je vous encourage vivement à nous faire passer vos commentaires, nous essaierons de les intégrer.

Courtoises salutations.

Yves DURBET